

Qu'est-ce que *Ma pharmacie* ?

Si vous êtes titulaire ou propriétaire d'une pharmacie, vous avez accès par le biais de notre site web www.apb.be à toutes les **données de pharmacie** liées à votre login APB.

Si vous êtes propriétaire de plusieurs pharmacies, les données de chaque pharmacie sont disponibles.

Vous pouvez gérer vous-même les données de *Ma pharmacie* ; vos ajouts et adaptations sont envoyés à chaque fois à notre Service Membres qui en assure le suivi.

Comment puis-je gérer le module *Ma pharmacie* ?

Après vous être connecté(e) sur notre site web, vous voyez votre nom dans le coin supérieur droit de votre écran et vous pouvez trouver *Ma pharmacie* ou *Mes pharmacies* en dessous.

Quand vous êtes lié(e) en tant que titulaire ou propriétaire à une pharmacie, vous avez automatiquement accès à *Ma pharmacie* où vous pouvez modifier, compléter ou supprimer les données de la pharmacie. ❶

Brussels Pharma (215007)

Nom	Brussels Pharma	Numero APB	215007
Adresse	Square de l'Atomium 1 - 1020 Laeken, Belgique	Fax	-
Téléphone	+3222854200	Site web	-
E-mail	drugstore@bpharma.com	Raison sociale	S.A.
Numéro d'entreprise	-	BIC	BBRUBEBB
IBAN	BE61 3100 2305 0017	Maison de soft	Soft
Langue	Français		

Modifier ❶

Mon profil Mes outils **Ma/Mes pharmacie(s)**

Composition de l'équipe de votre pharmacie

Vanpieperzeel Piet	Pharmacien Titulaire	titularis1@bpharma.com	✓
De Braeke Ingrid	Pharmacien Adjoint	adjoint2@bpharma.com	✗ ❷

Droits d'accès

	MY APB	MY QUALITY ASSISTANT	APB TRIP	EAM	DELPHICARE	RETRATS	AGGREG DASHBOARD	PETITES ANNONCES
Vanpieperzeel Piet Pharmacien Titulaire	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓
De Braeke Ingrid Pharmacien Adjoint	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓ ❸


Par le biais de *Ma/Mes pharmacie(s)*, vous pouvez tant **gérer l'équipe de votre pharmacie** ❷ qu'adapter les droits d'accès de vos collaborateurs si nécessaire ❸.



Si vous n'êtes pas encore lié(e) en tant que propriétaire ou titulaire à une pharmacie, ajoutez cette fonction par le biais de *Mon profil*. Consultez à cette fin la [fiche d'information Mon profil](#).

Questions fréquentes :

1 Comment puis-je ajouter ou supprimer un collaborateur dans l'équipe de ma pharmacie ?

C'est très simple : pour un ajout, cliquez sur « Ajouter un nouveau collaborateur » sous Composition de l'équipe de votre pharmacie ou, pour une suppression, cliquez  sur la ligne du collaborateur.

3 Qui est gestionnaire de mon profil de pharmacie ? Comment puis-je désigner quelqu'un comme gestionnaire ?

Le titulaire ou le propriétaire d'une pharmacie est automatiquement gestionnaire du profil de la pharmacie si cette fonction est reprise dans *Mon profil* (voir fiche d'information [Mon profil](#)). Ces droits de gestion ne peuvent pas être désactivés.

Vous pouvez aussi désigner un autre collaborateur comme gestionnaire de votre profil.

Vous ne pouvez désigner ce collaborateur comme gestionnaire que s'il a accès à tous les outils. **4**

Chaque gestionnaire du profil de pharmacie obtient les mêmes droits d'accès (complets) que le titulaire ou le propriétaire de la pharmacie.


Vous souhaitez supprimer quelqu'un en tant que gestionnaire ? Décochez l'option sur la même page.

4 Je suis propriétaire de plusieurs pharmacies. Comment puis-je gérer les données de toutes mes pharmacies ?

Quand vous êtes propriétaire de plusieurs pharmacies, vous verrez dans *Ma/Mes pharmacie(s)* une liste de toutes les pharmacies auxquelles vous êtes lié(e) par le biais de *Mon profil* (voir fiche d'information [Mon profil](#)).

Quand vous cliquez sur la ligne de la pharmacie, vous pouvez ouvrir le profil par pharmacie.

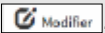
2 Comment puis-je gérer les droits d'accès de l'équipe de ma pharmacie ?

Sur la ligne d'un collaborateur, vous pouvez avoir accès, par le biais de , à la page de gestion des droits d'accès. Vous pouvez choisir entre un accès à tous les outils ou faire un choix par outil. Seuls les outils liés à votre cotisation de membre ou à votre abonnement à l'APB sont disponibles. Les outils de base de l'APB ne peuvent pas être désactivés.

**5** La fonction d'un collaborateur change. Comment puis-je l'indiquer ?

Ceci doit se faire via le profil personnel du collaborateur. C'est donc à lui d'adapter sa fonction dans votre pharmacie.

6 Mes gardes de nuit sont renseignées sur www.pharmacie.be et ses Applis

Vos gardes de nuit (entre 22h et 9h) sont reprises automatiquement sur Pharmacie.be et ses Applis. Si vous souhaitez désactiver cet affichage, veuillez décocher la case prévue à cet effet sous les données administratives de votre pharmacie via .

Important:

- veuillez lire au préalable l'avertissement en regard de la case à décocher ;
- votre choix n'est pas définitif et peut être modifié ultérieurement.

Quand devez-vous contacter le Service Membres ?

→ En cas de reprise, de transfert ou de fusion d'une pharmacie.

 02/285.42.17  servicemembres@apb.be